

Modalités d'inscription

Le dossier d'inscription comprend:

- le **bulletin d'inscription 2024-2025** : téléchargeable sur le site internet : www.gvlatronche.fr (ou reçu par courriel pour les adhérents de la saison 2023-2024) ;
- le **certificat médical** : il est OBLIGATOIRE pour pratiquer. Sa validité étant de 3 ans, vous êtes dispensé de le fournir cette année si vous l'avez fourni en 2022 ou 2023 et à condition d'avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé au verso du bulletin d'inscription.
- le **paiement** : par chèque uniquement, à l'ordre de "GV La Tronche"
Un encaissement différé ou un paiement fractionné sont possibles, avec accord préalable de la GV. Contactez le secrétariat pour les modalités.

Le dossier d'inscription complet (bulletin d'inscription, chèques et, le cas échéant, certificat médical, attestation de licence autre club) est à envoyer ou déposer à :

Gymnastique Volontaire de La Tronche
Villa des Alpes
5 rue Doyen Gosse 38700 LA TRONCHE

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la GV, sous-sol de la Villa des Alpes (accès par l'entrée du club de tennis). Permanence le lundi de 9h30 à 11h30.

Fermeture estivale du 7 juillet au 1er septembre (pas de permanences, mais le courrier est relevé et traité).

Les inscriptions peuvent également être prises au Forum des Associations de La Tronche, qui se tiendra au Gymnase Doyen Gosse le samedi 13 septembre 2024, de 9h30 à 13h00.

Assurance complémentaire IAC Sport : cette assurance optionnelle permet d'améliorer les garanties offertes par l'assurance de base comprise dans la licence FFEPGV. Elle doit être souscrite directement par l'adhérent (voir les informations détaillées dans le document " Assurance complémentaire IAC " sous l'onglet " Documents à télécharger ").

En cas d'effectif insuffisant sur un cours, celui-ci pourra être supprimé et le report sur un autre cours sera alors proposé.

Sauf indication particulière, les activités n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Elles sont par ailleurs tributaires de la disponibilité des lieux de pratique.

Afin de découvrir nos activités, une séance d'essai est possible (au maximum deux, toutes activités confondues). La demande doit en être formulée auprès du secrétariat, qui informera l'animateur concerné. La poursuite de l'activité n'est possible qu'une fois l'inscription finalisée.

(1) la licence est annuelle et OBLIGATOIRE pour toutes les activités de la GV. Si vous êtes inscrit dans un autre club de Gymnastique Volontaire, vous devrez fournir une attestation d'inscription à ce club. Toute autre licence sportive n'est pas acceptée par la GV de La Tronche.